

Theratechnologies annonce le dépôt d'un prospectus simplifié définitif

Juillet 30, 2015

MONTRÉAL, CANADA--(Marketwired - 30 juillet 2015) -

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE ENVOYÉ AUX AGENCES DE PRESSE AMÉRICAINES NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS.

Theratechnologies Inc. (« **Theratechnologies** ») (TSX:TH) a annoncé aujourd'hui qu'elle avait déposé un prospectus simplifié définitif (le « **prospectus** ») et obtenu le visa connexe des autorités en valeurs mobilières, dans le cadre du placement par prise ferme annoncé précédemment de 4 000 000 d'unités (les « **unités** ») au prix de 2,40 \$ l'unité (le « **placement** »), pour un produit brut de 9 600 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires, pouvant être exercé pendant une période de 24 mois à compter de la date de clôture du placement, à un prix d'exercice de 3,00 \$ par action. Les unités seront divisées en actions et en bons de souscription immédiatement à la clôture du placement, laquelle devrait avoir lieu le 6 août 2015, ou vers cette date, et est soumise à certaines conditions habituelles, notamment la réception de toutes les approbations nécessaires, y compris l'approbation de la Bourse de Toronto.

Theratechnologies a également accordé aux preneurs fermes une option leur permettant de souscrire, au même prix et selon les mêmes modalités et conditions que ceux du placement, jusqu'à 600 000 unités additionnelles (les « **unités visées par la surallocation** »), ce qui représente 15 % du nombre d'unités offertes dans le cadre du placement. Cette option peut être exercée en totalité ou en partie à tout moment au plus tard 30 jours suivant la date de clôture du placement, afin de couvrir les attributions excédentaires, s'il y a lieu, et à des fins de stabilisation du marché (l'« **option de surallocation** »).

Aux termes du placement, les unités seront offertes dans toutes les provinces du Canada aux termes du prospectus et aux États-Unis dans le cadre d'un placement privé aux termes de dispenses des exigences d'inscription. Les unités n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), et elles ne peuvent être offertes, vendues ou livrées, directement ou indirectement, aux États-Unis, à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de personnes des États-Unis, à moins que ces titres fassent l'objet d'une inscription en vertu de la Loi de 1933 ou bénéficient d'une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933.

Les renseignements figurant dans le présent communiqué de presse ne constituent pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres décrits aux présentes, et la vente de ces titres ne devrait pas avoir lieu, dans un territoire où une telle offre, une telle sollicitation ou une telle vente exigerait l'établissement d'un prospectus ou de tout autre document d'offre, ou serait illégale en l'absence de toute inscription, de toute dispense des exigences d'inscription ou de toute admissibilité en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ce territoire.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX:TH) est une compagnie pharmaceutique spécialisée dans le traitement de désordres métaboliques répondant à des besoins médicaux non satisfaits en vue de promouvoir un vieillissement en santé et une qualité de vie améliorée. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur son site web à l'adresse www.theratech.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme des déclarations prospectives et de l'information prospective (collectivement, les « déclarations prospectives »), au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces déclarations prospectives reposent sur les opinions et les hypothèses de notre direction et sur l'information disponible à la date où elles sont formulées, et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les déclarations prospectives ne sauraient être interprétées comme une garantie de rendement ou de résultats futurs et n'indiquent pas nécessairement avec précision si ces rendements futurs seront réalisés ni à quel moment ils pourraient l'être. Les déclarations prospectives sont fondées sur les renseignements disponibles au moment pertinent et sur l'assurance de bonne foi qu'a la direction de Theratechnologies concernant les événements futurs, et elles sont assujetties à des risques, à des incertitudes, à des hypothèses et à d'autres facteurs imprévisibles, connus ou inconnus, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Theratechnologies.

Nous invitons les investisseurs éventuels à consulter la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 25 février 2015, ainsi que la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus, disponibles sur le site SEDAR au www.sedar.com. Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces risques et incertitudes et les autres risques et incertitudes pertinents, et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Elles ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans le présent communiqué de presse, notamment par suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de la survenance de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, à moins que les lois applicables ne l'exigent.

Renseignements:

Denis Boucher
Exocet Relations publiques inc.
514-913-1957